

Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

portant sur l'élaboration du **PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)** de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne, et sur l'abrogation des **CARTES COMMUNALES** opposables sur le territoire.

Par arrêté n°01/2025 du 16 mai 2025, le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Joinville en Champagne (CCBJC), a prescrit l'ouverture de l'enquête publique unique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et de l'abrogation des cartes communales des communes de Dommartin-le-Saint-Père, Montreuil-sur-Thonnance, Saint-Urbain-Maconcourt et Suzannecourt.

A cet effet, le premier conseiller du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne a désigné par décision du 16 avril 2025 la commission d'enquête composée de : Monsieur Bernard RORET en qualité de président, Monsieur Dario ZUGNO et Monsieur Yves PICARD, membres titulaires et Monsieur Yves VAILLANT, suppléant.

L'enquête publique unique se déroulera pendant une durée de 31 jours consécutifs, du **lundi 16 juin 2025 à 9h00 au mercredi 16 juillet 2025 à 18h00**.

Elle se déroulera, aux jours et heures habituels d'ouverture, **au siège de la CCBJC – 3 rue des Capucins 52300 JOINVILLE, à l'Espace France Services - 1, rue Mauclère 52300 Joinville et dans 5 mairies de l'intercommunalité : Doulevant-le-Château, Echenay, Epizon, Gudmont-Villiers, Poissons.**

Dans ces lieux, **le public pourra consulter l'ensemble des pièces du PLUi**, une note de synthèse, un dossier d'élaboration du projet de PLUi, les pièces administratives relatives au PLUi, le bilan de la concertation du PLUi et un exemplaire de chaque carte communale opposable.

Une consultation des pièces en version numérique sera possible sur la page dédiée <https://www.ccbjc.fr/amenagement/enquete-publique-plui.htm> sur le site de la CCBJC.

Les commissaires enquêteurs se tiendront à la disposition du public lors des 14 permanences dans les lieux, aux dates et horaires suivants :

Lieux de présence des commissaires enquêteurs	Jours et horaires de présence des commissaires enquêteurs	
	Date	Horaires
Espace France Services 1 rue Mauclère 52300 JOINVILLE	Lundi 16 juin 2025	14h00-17h00
	Samedi 5 juillet 2025	9h00-12h00
	Mercredi 16 juillet	15h00-18h00
Mairie de Doulevant-le-Château Rue Haute 52110 DOULEVANT-LE-CHATEAU	Lundi 16 juin 2025	9h00-12h00
	Samedi 28 juin 2025	9h00-12h00
	Jeudi 10 juillet 2025	14h00-17h00
	Mardi 15 juillet 2025	14h00-17h00
Mairie d'Echenay 8 rue du Lavoir Saint-Jean 52230 ECHENAY	Vendredi 20 juin 2025	14h00-17h00
	Samedi 12 juillet 2025	9h00-12h00
Mairie d'Epizon 20 rue principale 52230 EPIZON	Mardi 24 juin 2025	14h00-17h00
	Vendredi 4 juillet 2025	14h00-17h00
Mairie de Gudmont-Villiers 26 Grande rue 52320 GUDMONT-VILLIERS	Vendredi 11 juillet 2025	14h00-17h00
Mairie de Poissons 11 rue de Saint-Amand 52230 POISSONS	Mercredi 18 juin 2025	15h00-18h00
	Mardi 1 ^{er} juillet 2025	10h00-13h00

Le public pourra consigner ses éventuelles observations et propositions sur le projet de PLUi et d'abrogation des 4 cartes communales :

- Sur les registres d'enquête publique prévus à cet effet et disponibles dans les 59 mairies, à l'Espace France Services et au siège de la CCBJC.
- En les adressant, à l'attention de Monsieur le président de la commission d'enquête avant la clôture de l'enquête publique :
 - o Soit par écrit à l'adresse postale de la CCBJC – 3 rue des Capucins CS 10017 52301 JOINVILLE Cedex
Les courriers papiers seront visés par le président de la commission d'enquête et annexés au registre papier d'enquête publique situé au siège de la CCBJC.
 - o Soit par voie numérique en utilisant uniquement l'adresse mail dédiée : enquetepublique@ccbjc.fr.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête au siège de la CCBJC, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site de la CCBJC : <https://www.ccbjc.fr>

Le projet de PLUi, éventuellement modifié fera l'objet d'une approbation par le conseil communautaire de la CCBJC. Quant aux cartes communales, elles seront transmises à Madame la Préfète en vue de leurs abrogations.

Toute information relative à ce dossier d'enquête publique peut être demandée à Mme Sophie GUIGNIER (tél : 03.25.05.94.69) de la CCBJC.